

Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger

RNCP41633 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	311u
Formacode(s)	31807
Code(s) ROME	N4105, N4104
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

72 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 59 à former et organiser l'évaluation et 13 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800061	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800095	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800111	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800137	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800160	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800178	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800186	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800210	Former

Liste complète des 72 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp41633-conducteur-livreur-sur-vehicule-utilitaire-leger/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Dans le respect de la réglementation du transport léger et des procédures et consignes de l'entreprise, le conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger prépare et réalise le transport des marchandises avec un véhicule utilitaire léger.

ACTIVITÉS VISÉES

Par la qualité du service et par la prise en compte des autres usagers de la route, le conducteur livreur contribue à la bonne image de l'entreprise. Lors de la prise de service, le conducteur livreur vérifie la présence et la validité des

documents obligatoires relatifs au véhicule et aux marchandises à transporter. Il vérifie l'adéquation entre ses habilitations, le véhicule et les marchandises à livrer ou à enlever. Il effectue les contrôles nécessaires pour s'assurer du bon fonctionnement du véhicule, des équipements et des supports numériques. Il prend connaissance des consignes transmises par le service exploitation, demande si nécessaire des précisions ou des informations complémentaires et signale toute non-conformité. Il s'assure de la disponibilité des équipements de protection individuelle (EPI) et vérifie la présence et la disponibilité des moyens de manutention manuels, des moyens de calage et d'arrimage. Il conçoit un itinéraire de livraisons ou d'enlèvements optimisé en fonction des caractéristiques du transport, dans un souci d'économie et dans le respect des critères liés à la transition écologique. Le cas échéant, il élabore un plan de chargement.

A partir de l'itinéraire et en tenant compte de la nature des marchandises, le conducteur livreur effectue le chargement, la répartition, le calage et l'arrimage des marchandises dans le véhicule. Selon les consignes de l'entreprise, le conducteur livreur prévient le client de son arrivée. Il remet les marchandises au client, renseigne, émarge et fait émarger par le client les documents accompagnant les marchandises. Il tient compte d'éventuels besoins spécifiques de clients en situation de handicap. Suivant les engagements contractuels, le conducteur livreur effectue l'échange des supports de charge et emballages consignés ou des prestations complémentaires liées aux marchandises livrées, telles que le montage, la mise en service ou la reprise d'un équipement. A l'enlèvement ou à la livraison, en cas de non-conformité des marchandises lors des contrôles quantitatifs et qualitatifs, le conducteur livreur informe le service exploitation et se conforme aux instructions reçues.

Tout au long du service, le conducteur livreur veille au respect des mesures de prévention contre les risques professionnels liés au métier. Il respecte les principes de l'écoconduite, adapte sa conduite aux caractéristiques du véhicule, aux conditions de circulation et aux particularités des zones où il est amené à stationner le véhicule. Il veille à la sécurité des autres usagers de la route, des agents des espaces de chargement, de déchargement et de livraison. Il fait preuve de vigilance face aux risques de criminalité ou de trafic de clandestins. Le conducteur livreur maintient à jour sa connaissance des réglementations en lien avec son activité et s'adapte à l'évolution des outils numériques.

Le conducteur livreur travaille sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique auquel il rend compte. Tout au long de son service, il est suivi par le service exploitation de l'entreprise.

Il est également en contact avec les agents de quai, d'autres conducteurs et éventuellement les clients. Il adapte sa communication aux interlocuteurs en situation de handicap.

Le transport et la livraison de marchandises s'effectue dans un périmètre défini, de façon ponctuelle ou régulière. Le conducteur livreur peut avoir des horaires décalés. Selon l'itinéraire et les caractéristiques du périmètre de livraison, l'activité peut être génératrice de stress. La manutention des marchandises lors du chargement, du déchargement et de la livraison nécessite une bonne condition physique.

L'emploi s'exerce au sein d'entreprises de transport pour compte d'autrui (messagerie, transport express...), de structures industrielles ou commerciales disposant d'un service de transport (service postal, distribution pharmaceutique, livraison de plis ou de documents...). Les conditions d'exercice de l'emploi varient en fonction de la taille et de l'organisation de l'entreprise. Le port d'une tenue spécifique peut être exigé par le règlement intérieur de l'entreprise.

Les conducteurs livreurs pratiquant la livraison dite «B to C» (Business-to-consumer) travaillent fréquemment dans des très petites entreprises (TPE) ou exercent l'activité en tant qu'auto-entrepreneur.

Pour ces différents secteurs on distingue des modalités d'activités différentes :

- la livraison de petits envois, organisée dans le cadre de tournées préétablies ou non; ce type de service est proposé majoritairement par des entreprises de transport pour compte d'autrui;
- la course ponctuelle dans le cadre de laquelle le conducteur gère un envoi unique sur toutes distances avec des délais impératifs d'acheminement;
- la livraison postale dans le cadre d'un service universel ou non.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Préparer un transport de marchandises avec un véhicule utilitaire léger dans le respect des consignes et des réglementations

- Appliquer les consignes de l'entreprise lors de la prise de service
- Planifier et optimiser la livraison ou l'enlèvement en fonction des consignes et des réglementations

Réaliser, en sécurité, un transport de marchandises avec un véhicule utilitaire léger dans le respect des consignes et des réglementations

- Respecter les réglementations durant le transport de marchandises

- Effectuer les contrôles d'un véhicule utilitaire léger tout au long de l'activité
- Conduire et manœuvrer, en sécurité, un véhicule utilitaire léger
- Charger, acheminer et décharger les marchandises
- Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident lors des livraisons comme en circulation

Blocs de compétences

RNCP41633BC01 — Préparer un transport de marchandises avec un véhicule utilitaire léger dans le respect des consignes et des réglementations

LISTE DE COMPÉTENCES

- Appliquer les consignes de l'entreprise lors de la prise de service
- Planifier et optimiser la livraison ou l'enlèvement en fonction des consignes et des réglementations

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 01 h 00 min

La mise en situation professionnelle se présente sous forme d'étude de cas. La présentation détaillée se trouve dans la rubrique « Informations complémentaires » ci-après.

Étude de cas

Durée pour le candidat : 1 h

À partir d'un dossier comportant des documents et des consignes, les candidats préparent une tournée de livraison fictive.

Un surveillant est présent.

Entretien technique : 00 h 20 min

L'entretien technique a lieu après la mise en situation professionnelle.

Le jury questionne le candidat au sujet de ses travaux et sur l'application des dispositions réglementaires

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 20 min

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

Tout candidat en parcours de formation doit, avant l'entrée en formation, produire une attestation de droit à conduire sécurisée (ADCS) relative à la catégorie B du permis de conduire, de moins de 15 jours calendaires, auprès de l'organisme de formation. À défaut de remise de cette attestation, le candidat ne peut être admis en formation.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour pouvoir se présenter à l'examen propre au certificat de compétences professionnelles, tout candidat issu d'un parcours de

formation doit justifier d'un parcours d'une durée minimale de 70 heures au total.

Ces vérifications sont consignées par le jury dans le procès-verbal de la session d'examen.

RNCP41633BC02 — Réaliser, en sécurité, un transport de marchandises avec un véhicule utilitaire léger dans le respect des consignes et des réglementations

LISTE DE COMPÉTENCES

- Respecter les réglementations durant le transport de marchandises
- Effectuer les contrôles d'un véhicule utilitaire léger tout au long de l'activité
- Conduire et manœuvrer, en sécurité, un véhicule utilitaire léger
- Charger, acheminer et décharger les marchandises
- Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident lors des livraisons comme en circulation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 03 h 00 min

La mise en situation professionnelle comporte deux parties.

La présentation détaillée des épreuves se trouve dans la rubrique « Informations complémentaires » ci-après.

Première partie : étude de cas

Durée pour le candidat : 55 min

L'étude de cas comporte trois productions :

À partir d'éléments concernant un dysfonctionnement du véhicule, les candidats identifient la nature du dysfonctionnement et indiquent la démarche à suivre.

À partir d'une réserve donnée, les candidats indiquent la démarche à suivre.

À partir d'une situation d'accident donnée, les candidats

- renseignent un constat européen d'accident,

ou

- rédigent un compte rendu d'accident,

ou

- analysent un constat européen d'accident prérempli et rédigent leurs observations.

Un surveillant est présent.

Deuxième partie : tournée de livraisons réelle

Durée pour le candidat : 2 h 05 min

La tournée de livraisons comporte trois étapes.

- Saisie des données de la lettre de voiture (durée pour le candidat : 15 minutes)
- Prise en charge du véhicule, de la marchandise et chargement (durée pour le candidat : 50 minutes)
- Tournée de livraisons réelle (durée pour le candidat : 60 minutes).

Entretien technique : 00 h 20 min

L'entretien technique a lieu immédiatement après la tournée de livraisons.

Questionnaire professionnel : 00 h 30 min

Les épreuves de la session d'examen commencent obligatoirement avec le questionnaire professionnel.

Les candidats répondent aux questions à choix unique.

Un surveillant est présent.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 03 h 50 min

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

Tout candidat en parcours de formation doit, avant l'entrée en formation, produire une attestation de droit à conduire sécurisée (ADCS) relative à la catégorie B du permis de conduire, de moins de 15 jours calendaires, auprès de l'organisme de formation. A défaut de remise de cette attestation, le candidat ne peut être admis en formation.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour pouvoir se présenter à l'examen propre au certificat de compétences professionnelles, tout candidat issu d'un parcours de formation doit justifier d'un parcours d'une durée minimale de 154 heures au total dont au moins :

- 4 heures de conduite individuelle, dont 1 heure de conduite nocturne et 2 heures consacrées au perfectionnement à l'écoconduite (conduite rationnelle axée sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement) ;
- 6 heures de manœuvres professionnelles ;
- 2 heures de commentaires pédagogiques.

A l'exclusion des heures consacrées à l'écoconduite, les heures de conduite individuelle peuvent être effectuées au moyen d'un simulateur d'apprentissage de la conduite doté d'un poste de conduite, sous la responsabilité pédagogique et en présence d'un formateur, dans la limite de deux heures.

Les heures de conduite nocturne sont effectuées entre l'heure de coucher du soleil et l'heure du lever du soleil. Elles peuvent être effectuées au moyen d'un simulateur d'apprentissage de la conduite doté d'un poste de conduite, sous la responsabilité pédagogique et en présence d'un formateur.

Les heures de manœuvres peuvent être effectuées au moyen d'un simulateur d'apprentissage de la conduite doté d'un poste de conduite, sous la responsabilité pédagogique et en présence d'un formateur, dans la limite de deux heures.

Les dates, durées et conditions de pratique des heures effectives de pratique individuelle réalisées par le candidat sont saisies par le centre de formation dans le livret de suivi du conducteur mis à disposition du candidat par les centres agréés pour l'organisation des sessions d'examen.

Ces vérifications sont consignées par le jury dans le procès-verbal de la session CCP.

Pour le candidat se présentant à la session d'examen du titre professionnel ou du certificat de compétences professionnelles « Réaliser, en sécurité, un transport de marchandises avec un véhicule utilitaire léger dans le respect des consignes et des réglementations » dans un parcours de validation des acquis de l'expérience, à l'ouverture de la session d'examen, le candidat présente au jury l'original de son permis de conduire, en cours de validité, justifiant la détention de la catégorie B du permis de conduire et une attestation de droit à conduire sécurisée (ADCS) de moins de 15 jours calendaires.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- le transport et la logistique
- le commerce de gros et de détail
- les services postaux

Pour ces différents secteurs on distingue des modalités d'activités différentes :

- la livraison de petits envois, organisée dans le cadre de tournées préétablies ou non ; ce type de service est proposé majoritairement par des entreprises de transport pour compte d'autrui
- la course ponctuelle dans le cadre de laquelle le conducteur gère un envoi unique sur toutes distances avec des délais impératifs d'acheminement
- la livraison postale dans le cadre d'un service universel ou non

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Conducteur livreur exerçant son métier dans une entreprise de transport public de marchandises agissant pour compte d'autrui
- Conducteur livreur exerçant son métier dans une entreprise industrielle ou commerciale d'un autre secteur professionnel livrant ses marchandises par ses propres moyens, ou dans une société de service à la personne

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Ce métier est encadré sur le plan réglementaire. Le conducteur doit justifier :

- de l'âge requis pour accéder à la profession : 18 ans
- de la détention de la catégorie B du permis de conduire valide.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	1 664 €
Familles professionnelles (FAP)	J3X42 — Conducteurs et livreurs sur courte distance (hors distribution de documents) · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	14 910
Jugés difficiles à recruter	40 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	J3X42 — Conducteurs et livreurs sur courte distance (hors distribution de documents)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Tout candidat en parcours de formation doit, avant l'entrée en formation, produire une attestation de droit à conduire sécurisée (ADCS) relative à la catégorie B du permis de conduire, de moins de 15 jours calendaires, auprès de l'organisme de formation. A défaut de remise de cette attestation, le candidat ne peut être admis en formation.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

I. - Obligations concernant les candidats au titre professionnel de conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger
Pour pouvoir se présenter à l'examen, tout candidat issu d'un parcours de formation doit justifier d'un parcours d'une durée minimale de 224 heures au total dont au moins :

- 70 heures dédiées à la formation à l'activité « Préparer un transport de marchandises avec un véhicule utilitaire léger dans le respect des consignes et des réglementations » ;
- 154 heures dédiées à la formation à l'activité « Réaliser, en sécurité, un transport de marchandises avec un véhicule utilitaire léger dans le respect des consignes et des réglementations », dont au moins :
- 4 heures de conduite individuelle, dont 1 heure de conduite nocturne et 2 heures consacrées au perfectionnement à l'écoconduite (conduite rationnelle axée sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement) ;
- 6 heures de manœuvres professionnelles ;
- 2 heures de commentaires pédagogiques.

A l'exclusion des heures consacrées à l'écoconduite, les heures de conduite individuelle peuvent être effectuées au moyen d'un simulateur d'apprentissage de la conduite doté d'un poste de conduite, sous la responsabilité pédagogique et en présence d'un formateur, dans la limite de deux heures.

Les heures de conduite nocturne sont effectuées entre l'heure de coucher du soleil et l'heure du lever du soleil. Elles peuvent être effectuées au moyen d'un simulateur d'apprentissage de la conduite doté d'un poste de conduite, sous la responsabilité pédagogique et en présence d'un formateur.

Les heures de manœuvres peuvent être effectuées au moyen d'un simulateur d'apprentissage de la conduite doté d'un poste de conduite, sous la responsabilité pédagogique et en présence d'un formateur, dans la limite de deux heures.

Les dates, durées et conditions de pratique des heures effectives de pratique individuelle réalisées par le candidat sont saisies par le centre de formation dans le livret de suivi du conducteur mis à disposition du candidat par les centres agréés pour l'organisation des sessions d'examen.

Pour pouvoir se présenter à l'examen, tout candidat doit présenter l'exemplaire original du permis de conduire en cours de validité ainsi qu'une attestation de droit à conduire sécurisée (ADCS) de moins de 15 jours calendaires.

Ces vérifications sont consignées par le jury dans le procès-verbal de la session d'examen.

II. - Obligations concernant les candidats au certificat de compétences professionnelles « Préparer un transport de marchandises avec un véhicule utilitaire léger dans le respect des consignes et des réglementations »

Pour pouvoir se présenter à l'examen propre au certificat de compétences professionnelles, tout candidat issu d'un parcours de formation doit justifier d'un parcours d'une durée minimale de 70 heures au total.

Ces vérifications sont consignées par le jury dans le procès-verbal de la session d'examen.

III. - Obligations concernant les candidats au certificat de compétences professionnelles « Réaliser, en sécurité, un transport de marchandises avec un véhicule utilitaire léger dans le respect des consignes et des réglementations »

Pour pouvoir se présenter à l'examen propre au certificat de compétences professionnelles, tout candidat issu d'un parcours de formation doit justifier d'un parcours d'une durée minimale de 154 heures au total dont au moins :

- 4 heures de conduite individuelle, dont 1 heure de conduite nocturne et 2 heures consacrées au perfectionnement à l'écoconduite (conduite rationnelle axée sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement) ;
- 6 heures de manœuvres professionnelles ;
- 2 heures de commentaires pédagogiques.

A l'exclusion des heures consacrées à l'écoconduite, les heures de conduite individuelle peuvent être effectuées au moyen d'un simulateur d'apprentissage de la conduite doté d'un poste de conduite, sous la responsabilité pédagogique et en présence d'un formateur, dans la limite de deux heures.

Les heures de conduite nocturne sont effectuées entre l'heure de coucher du soleil et l'heure du lever du soleil. Elles peuvent être effectuées au moyen d'un simulateur d'apprentissage de la conduite doté d'un poste de conduite, sous la responsabilité pédagogique et en présence d'un formateur.

Les heures de manœuvres peuvent être effectuées au moyen d'un simulateur d'apprentissage de la conduite doté d'un poste de conduite, sous la responsabilité pédagogique et en présence d'un formateur, dans la limite de deux heures.

Les dates, durées et conditions de pratique des heures effectives de pratique individuelle réalisées par le candidat sont saisies par le centre de formation dans le livret de suivi du conducteur mis à disposition du candidat par les centres agréés pour l'organisation des sessions d'examen.

Ces vérifications sont consignées par le jury dans le procès-verbal de la session CCP.

Pour le candidat se présentant à la session d'examen du titre professionnel ou du certificat de compétences professionnelles « Réaliser, en sécurité, un transport de marchandises avec un véhicule utilitaire léger dans le respect des consignes et des réglementations » dans un parcours de validation des acquis de l'expérience, à l'ouverture de la session d'examen, le candidat présente au jury l'original de son permis de conduire, en cours de validité, justifiant la détention de la catégorie B du permis de conduire et une attestation de droit à conduire sécurisée (ADCS) de moins de 15 jours calendaires.

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 580 €
Selon la branche	5 470 € – 6 962 €
Prise en charge	Branches concernées
6 580 €	Valeur par défaut · 206 branches
6 962 €	CPNEFP Commerce à distance, CPNEFP ICGV entreprises de la viande, CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNEFP des commerces de gros
6 601 €	CPNE transport et activités auxiliaires
5 470 €	CPNEFP des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2030
Date de dernière délivrance possible	31/12/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	981	1	86 %	70 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP39186

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP39186

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41633/>

Où se former

Formations référencées	3
Organismes	2

Régions couvertes	1
Prix indicatif	3 000 € – 5 985 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	18
Organismes gestionnaires (CFA)	12
Organismes formateurs	13
Régions couvertes	8
Départements couverts	13
Organismes certifiés Qualiopi	13
Formations à distance	1
Sessions	de 10/2025 à 12/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).